

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire
Le 17 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSELIN – Magalie AÏDI

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

Liste 1 : 25

Liste 2 : 3

1 vote blanc

N° 2026-22

Avait donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Étaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Renouvellement des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose que le nombre de membres ayant été fixé pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS), il convient de procéder à la désignation des 6 élus.

L'élection s'effectue au scrutin secret de liste (sans dérogation possible), à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire demande s'il y a des listes candidates.

La liste n°1 est composée de :

Geneviève TABARET, Michaël DUCHAINE, Annie MONNERY, Marie-Christine ROSTAING, Kenan SOLMAZ, Sébastien MECHAIN.

La liste n°2 est composée de :

Laurent BROSELIN, Magalie AÏDI.

Le dépouillement du vote au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 29

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 28

Sièges à pourvoir : 6

Ont obtenu :

Liste 1 proposée par Monsieur le Maire : 25 voix

Liste 2 proposée par Monsieur Laurent BROSELIN : 3 voix

Quotient électoral : 4.67 / 5 sièges pour la liste 1 / Reste : 1.67 pour la liste 1 et 3 pour la liste 2 / 6e siège attribuée à la liste 2.

Sont proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Beaurepaire les élus suivants (à la proportionnelle au plus fort reste) :

Geneviève TABARET, Michaël DUCHAINE, Annie MONNERY, Marie-Christine ROSTAING, Kenan SOLMAZ, Laurent BROSELIN.

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités et de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yannick PAQUE

